

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2020.00351

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16/11/2020

Politique - Dossier n° CM-000259

Commission Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge Foncier

Objet Dossier ANRU - Opération de Traitement de l'Habitat Ancien Tarentaize Beaubrun

Couriot - parcelles situées 10 rue du Théâtre et 6-8 rue Saint-Marc - Approbation.

Président M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du Conseil : 06/11/2020

Compte rendu affiché le : 17/11/2020

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés

M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance

Mme Marie-Jo PEREZ

Rappel et références

Le quartier Tarentaize-Beaubrun-Couriot a été retenu d'intérêt national au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) financé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Par délibération du 11 février 2019, la Ville de Saint-Etienne a approuvé le projet de renouvellement urbain du quartier dans lequel l'amélioration de l'habitat tient une place centrale. Par le biais d'une concession d'aménagement, signée le 2 mai 2019, Saint-Étienne Métropole a confié à la Société Publique Locale Cap Métropole la réalisation de cette opération de traitement de l'habitat ancien du quartier Tarentaize Beaubrun Couriot.

Cette opération prévoit notamment la restructuration complète de quatre îlots opérationnels dont « l'îlot Théâtre » dans lequel se situent les parcelles qui font l'objet de la présente procédure d'abandon manifeste.

■ Motivation et opportunité

Les parcelles appartenant à M. Alain DAVID, situées 10 rue du Théâtre à Saint-Étienne, parcelle cadastrale 42218 PV 102 et 6-8 rue Saint-Marc à Saint-Étienne, parcelle cadastrale 42218 PV 32, n'étant manifestement plus entretenues depuis plusieurs années et présentant des désordres structurels importants compromettant la sécurité, il a été décidé d'engager la procédure de déclaration de ces parcelles en état d'abandon manifeste en application des articles L2243-1 à L2243-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

■ Contenu

Par procès verbal provisoire en date du 6 juillet 2020, Monsieur le Maire de Saint-Etienne a constaté leur état d'abandon manifeste.

Conformément à l'article L2243-2 du CGCT, ce procès verbal provisoire a été affiché pendant une durée de 3 mois, en Mairie à compter du 9 juillet 2020, et sur les lieux à compter du 6 juillet 2020. Il a été publié dans deux journaux locaux le 10 et le 14 juillet 2020 et a été notifié le 20 juillet 2020 à M. Alain DAVID par lettre recommandée avec avis de réception.

Cet état d'abandon n'ayant pas cessé à l'issue du délai de 3 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité et de la notification décrites ci-dessus, Monsieur le Maire de Saint-Etienne, conformément à l'article L2243-3 du CGCT, a constaté le caractère définitif de l'état d'abandon manifeste par procès verbal en date du 3 novembre 2020 joint à la présente délibération.

A ce jour, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux indispensables pour la remise en état des biens.

Après leur acquisition et l'exécution des travaux d'aménagement et de démolition nécessaires ces derniers conserveront leur affectation d'habitat. Le projet de traitement de l'îlot prévoit une réhabilitation du bâtiment situé sur la parcelle PV 32 et une démolition des bâtiments situés sur la parcelle PV 102 afin d'aérer l'îlot et d'aménager un passage public paysager.

Il y a donc lieu de déclarer les biens dont s'agit en état d'abandon manifeste et, de poursuivre leur expropriation dans les conditions prévues par les <u>articles L. 2243-3 et L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales</u> au profit de Saint-Étienne Métropole, titulaire de la compétence Habitat, et, ceci, dans le cadre de sa concession d'aménagement avec la SPL Cap Métropole.

Saint-Étienne Métropole, par délibération de son bureau, demandera alors à Cap Métropole de constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût.

Ce dossier sera mis à la disposition du public au service foncier de Saint-Etienne Métropole, 2 avenue Grüner, pendant une durée minimale de un mois afin que le public puisse formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet.

La procédure d'expropriation sera ensuite poursuivie conformément à l'article L2243-4 du CGCT.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne.

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				

Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		0,00€

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- -déclarer l'état d'abandon manifeste des parcelles cadastrées 42218 PV 32 et PV 102 respectivement situées 6 et 8 rue Saint-Marc et 10 rue du Théâtre à Saint-Etienne,
- -demander à Saint-Etienne Métropole de poursuivre la procédure d'expropriation de ces parcelles dans le cadre de sa concession avec la SPL Cap Métropole, pour l'opération de traitement de l'habitat ancien du guartier Tarentaize Beaubrun Couriot,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFIJEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait Le Maire

Gaël PERDRIAU